

FFRS
Procès-verbal du
Comité national mixte des uniformes entre
la Société canadienne des postes (SCP) et le Syndicat des travailleurs et travailleuses
des postes (STTP) pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS)

Le 11 février à 11h30am
(Microsoft Team)

Réunion n° 20

Présents :

STTP Marc Roussel
 Jim Moffatt
 Joanne Gomerich

SCP Nicole Arbic
 Josée Louisseize
 Natalia Delle Donne

DESCRIPTION	ACTION
<p>VETEMENTS D'HIVER HAUTE VISIBILITE (ITEM #68) <u>STTP 19.12.68</u></p> <p>Les membres du Comité discutent de l'avancement du dossier concernant le manteau de pluie. Le manteau de pluie peut actuellement être commandé et sera expédié vers mars ou avril 2020. Le STTP demande à recevoir un prototype du nouveau manteau de pluie haute-visibilité.</p> <p>Le fournisseur d'uniformes travaille toujours à trouver une solution pour le coupe-vent de haute visibilité. Un prototype qui respectera les</p>	SCP

normes de la CSA pourrait être disponible au cours de la nouvelle année.

Parka de haute visibilité – phase 2 : Le parka de haute visibilité est en train d'être redessiné pour inclure des poches de poitrine.

Phase 3 : Il faudra tenir compte de tout changement de conception du parka de haute visibilité pour le nouveau TDP.

Nouveau point : Le STTP a demandé que la veste intérieure, le gilet intérieur et la veste matelassée soient améliorés avec des caractéristiques de sécurité de haute visibilité.

Mesures à prendre :

- Fournir le volume de commandes du parka de haute visibilité.
- Faire un suivi auprès de Logistik concernant le nombre de lavages avant que ceux-là ne nuisent aux caractéristiques de haute visibilité des vêtements.
- Commander un gilet de pluie taille large
- Fournir au STTP un échantillon du manteau de pluie haute visibilité

SCP 20.03.68

Le STTP informe la SCP d'une lacune concernant le parka court de haute visibilité : les poches n'étaient pas de la bonne taille. Il y a eu un suivi auprès du fournisseur d'uniformes, alors une nouvelle version du parka avec des poches de taille appropriée est présentée lors de la réunion. On craint aussi que l'eau s'infiltre dans les poches, car il n'y a pas de fermetures. Il a été suggéré au fournisseur de placer un rabat par-dessous l'ouverture, mais en raison des spécifications de haute visibilité, ce n'est pas possible. Un velcro pour fermer la poche sera ajouté.

Le STTP demande que les employés qui ont reçu le parka court de haute visibilité avec les poches défectueuses soient autorisés à retourner le manteau pour le faire remplacer ou réparer.

La SCP présente le tableau de conception de la nouvelle version du parka de haute visibilité. Le fournisseur d'uniformes a été en mesure de répondre aux préoccupations soulevées au sujet du parka initial tout en respectant la norme de la CSA pour les vêtements de haute visibilité (classe 2, niveau 2). Les corrections apportées comprennent des poches de poitrine avec rabat, le rétablissement des quatre anneaux en D, une doublure en fourrure amovible sur le parka du Nord et des coutures doubles pour la bande réfléchissante. Le fournisseur d'uniformes étudiera la possibilité d'ajouter des poches latérales derrière les poches inférieures à l'avant pour que les employés puissent y mettre leurs mains.

<p>Tout vêtement de haute visibilité dont les bandes réfléchissantes sont décousues, fissurées ou estompées en raison de l'usure normale doit être retourné au fournisseur d'uniformes aux fins de remplacement.</p> <p>Tous les manteaux d'hiver seront dotés de chauffe-mains et de quatre anneaux en D.</p> <p><u>SCP 20.08.68</u></p> <p>Vêtements de haute visibilité – Présentation des modifications apportées à la phase 2 pour les parkas courts, réguliers et nordiques. Les chauffe-mains demeureront au niveau de la taille et seront retirés au niveau de la poche inférieure pour le parka régulier et le parka nordique. Le STTP est d'accord avec les modifications, et la SCP informera le fournisseur d'uniformes de procéder à la fabrication.</p> <p><u>SCP 20.11.68</u></p> <p>Passage à la phase 2 pour le parka, épuisement des stocks actuels. Le STTP souhaite recevoir le nombre de commandes des employés et celui des commandes expédiées depuis octobre.</p> <p>Phase 3 – le comité demande que la veste matelassée (intérieur Gore-Tex) soit améliorée avec des caractéristiques de sécurité de haute visibilité.</p> <p><u>SCP 21.02.68</u></p> <p>La phase 2 des parkas de haute visibilité est disponible pour les commandes. La phase 2 des parkas nordiques est reportée à l'hiver 2021-2022. La phase 1 des parkas nordiques à haute visibilité (579) est disponible pour les commandes. Depuis octobre 2020, environ 4 200 des parkas ont été expédiés, et 2 000 autres sont en cours de préparation.</p>	
<p>NOUVELLE CAPE DE PLUIE (ITEM #73)</p> <p><u>SCP 19.12.73</u></p> <p>Le prototype de cape de pluie est présenté aux membres du Comité. La cape de pluie sera mise à l'essai.</p> <p>Mesures à prendre : Envoyer une copie de l'ébauche du sondage. Le comité s'interroge sur la pertinence d'avoir un anneau porte-clé à l'extérieur de la cape de pluie. Faire un suivi auprès de Logistik pour faire retirer les anneaux porte-clés extérieurs de la cape de pluie.</p> <p>La SCP a mentionnée si on devrait demander aux FFRS de tester la cape de pluie au printemps. Le STTP a mentionné que les employés auront à enlever et remettre la cape et qu'il pourrait y être un problème.</p>	<p>SCP</p>

Il a également mentionné que tous les uniformes utilisés par les facteurs ne devraient pas nécessairement être utilisés par les FFRS.

SCP 20.03.73

L'essai d'usure de la cape de pluie a été retardé en raison de la COVID-19. Nous confirmerons la date du test d'usure lorsqu'elle sera connue. Un échantillon de la cape sera envoyé au STTP avant le début du test d'usure.

SCP 20.08.73

La cape imperméable a été remise par erreur à 113 personnes qui devaient la mettre à l'essai. Lorsque Logistik s'est rendu compte qu'elle avait commis une erreur, un rappel a été envoyé à ces personnes, 41 employés ont renvoyé la cape. La SCP collabore avec le fournisseur pour corriger la situation. Étant donné que la plupart des personnes devant mettre à l'essai la cape imperméable l'ont déjà reçue, il a été décidé de la remettre à tous les participants dès maintenant afin que l'essai d'usure ait lieu du 15 septembre jusqu'en mai 2021. On suggère de réviser le sondage afin qu'il indique à quel moment le participant a commencé à porter la cape, étant donné que certaines d'entre elles ont été distribuées à l'avance par erreur. Une ébauche du sondage sera envoyée au STTP aux fins d'examen avant d'être envoyée aux employés.

SCP 20.11.73

La cape de pluie est en cours d'essai jusqu'au 28 mai 2021. Le sondage a été révisé afin de demander aux participants d'indiquer à quel moment ils ont commencé le test à l'usure. Le comité a déjà reçu des réponses positives au sondage.

SCP 21.02.73

Il n'y a pas d'autres mises à jour. L'essai sur terrain de la cape de pluie de haute visibilité est en cours.

SONDAGE CHEMISE DE FACTEUR (ITEM #89)

SCP 19.12.89

Ce point est toujours en suspens.

SCP

SCP 20.08.89

Ce point est toujours en suspens

SCP 20.11.89

Ce point est toujours en suspens.

SCP 21.02.89

Ce point est toujours en suspens.

<p>CORDON PORTE-CLÉ (ITEM #93)</p> <p><u>SCP 19.12.93</u></p> <p>Le STTP soulève la question de la sécurité du cordon et indique qu'il devrait faire l'objet d'un réexamen pour des raisons de sécurité. La tension de 50 psi est jugée trop élevée. Trois options sont offertes : cordon avec aimant avec une tension suffisante, tissu déchirable et attache. Le sujet a été discuté au CNMSS, où il a été mentionné de l'envoyer au Comité des uniformes. La SCP ne peut pas faire de commentaire sur la question de la sécurité et doit se contenter de discuter de la couleur de cet article.</p> <p>Mesures à prendre : Prendre en note la demande et effectuer un suivi auprès de l'équipe Santé et sécurité.</p> <p><u>SCP 20.03.93</u></p> <p>L'option d'ajouter une attache de ceinture a été examinée et il a été déterminé que cela ne fonctionnerait pas. Nous demanderons au fournisseur d'uniformes d'examiner la tension psi du cordon pour voir s'il est possible de réduire la tension.</p> <p><u>SCP 20.08.93</u></p> <p>La SCP présente une version révisée du porte-clés qui comprend un fermoir se détachant facilement afin que le facteur puisse s'éloigner rapidement du module de BPCOM (E201) en cas d'urgence. Différentes résistances à la traction ont été développées pour les échantillons. Le nouveau porte-clés devra être présenté au CNMSS et à l'équipe Ingénierie afin qu'ils examinent et approuvent les spécifications. La SCP enverra des échantillons du porte-clés aux fins d'examen à l'interne.</p> <p><u>SCP 20.11.93</u></p> <p>On examine toujours la conception de la corde pour s'assurer que l'employé peut facilement s'en séparer en cas d'urgence. L'équipe d'ingénierie testera la corde actuelle et déterminera si le seuil de résistance à la traction actuel doit être abaissé. Une évaluation formelle des risques est demandée. Le comité était prêt à procéder à l'évaluation des risques, mais le groupe Santé et sécurité de la SCP a demandé que ce sujet soit examiné par le CNMSS avant l'évaluation.</p> <p><u>SCP 21.02.93</u></p> <p>À la suite de l'examen du cordon actuel par l'équipe d'ingénierie et le groupe Santé et sécurité, on a demandé que la résistance à la traction soit réduite. Le fournisseur a modifié le cordon et expédiera des échantillons à l'équipe d'ingénierie aux fins de mise à l'essai.</p>	<p>STTP</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

<p>MANTEAU DE PLUIE (GORTEX) (Item #95) (suivant l'information des vêtements d'hiver haute visibilité)</p> <p>CPC 20.03.95</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le porte-stylo doit traverser le rabat derrière la poche de la poitrine. – S'assurer que les boutons pressions sur le chapeau sont différents de ceux du manteau de pluie ordinaire. – Étudier la possibilité de placer les poches à stylos à l'intérieur du rabat. La deuxième version comportera des poches de poitrine. - Le STTP soulève une préoccupation au sujet d'un employé qui a vu une note sur FB mentionnant le retrait des deux poches de poitrine et indiquant que c'était la décision de la SCP de les retirer. La SCP communiquera avec LU au sujet de cette communication erronée. – Le manteau de pluie sera doté de chauffe-mains et de quatre anneaux en D. <p>SCP 20.08.95</p> <p>Les modifications apportées à la phase 2 pour le manteau de pluie long et régulier sont présentées. Une légère retouche sera apportée à la profondeur du porte-stylo à l'intérieur de la poche de poitrine. Elle sera plus profonde et mieux adaptée au stylo. Le STTP est d'accord avec les modifications, et la SCP informera le fournisseur d'uniformes de procéder à la fabrication.</p> <p>SCP 20.11.95</p> <p>L'épuisement des stocks actuels de manteaux de pluie passera alors vers la phase 2 vers mars ou avril 2021. La SCP fournira la nouvelle version aux membres du comité appartenant au STTP.</p> <p>SCP 21.02.95</p> <p>La phase 2 du manteau de pluie haute visibilité est disponible pour les commandes et la transition devrait se terminer au printemps 2021.</p>	
<p>MASQUE (ITEM #96)</p> <p>SCP 20.08.96</p> <p>Le STTP indique que les masques remis aux employés par la SCP sont de taille unique. Cela pose problème pour les travailleurs dont la tête est plus petite. Cette question a fait l'objet d'une discussion à l'interne avec le CNMSS et il a été proposé d'en faire le suivi auprès du Comité national mixte des uniformes. Il est proposé d'avoir une variété de tailles. La SCP effectuera un suivi auprès de l'équipe d'approvisionnement. Les personnes à risque élevé doivent porter un masque N-95. Faudrait-il différentes tailles? Nous en discuterons lors de</p>	STTP

la consultation nationale après avoir déterminé et consulté les intervenants internes appropriés.

SCP 20.11.96

Ce point a été abordé lors de la consultation nationale. Le STTP exprime des préoccupations sur la distribution de couvre-visages de taille unique aux employés. Le STTP demande que des couvre-visages de tailles différentes soit commandé, et de les offrir aux travailleurs pour qu'ils puissent porter un couvre-visage à leur taille. La SCP répond que les employés peuvent parler à leur chef d'équipe et demander des mesures d'adaptation dans des circonstances extraordinaires. Le couvre-visage de taille unique offert en ce moment est doté d'une bille qui permet de l'ajuster. Le STTP demande des couvre-visages à trois couches, et la SCP répond qu'elle continuera de suivre les recommandations fournies par la santé publique. La SCP mentionne qu'un couvre-visage à trois couches pourrait être disponible en février 2021.

SCP 21.02.96

Le STTP affirme que l'employeur doit fournir des masques à trois épaisseurs, conformément aux directives d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Le STTP affirme que cinq (5) masques doivent être fournis aux employés par mois, car ils ne peuvent pas être portés pendant plus de quatre heures à la fois (possiblement trois masques par jour si des heures supplémentaires sont nécessaires). Le STTP affirme que de nouvelles discussions avec le groupe Santé et sécurité ont eu lieu et qu'il a été décidé que dix (10) masques seraient fournis par mois. Le STTP réitère la position qu'il a présentée au CNMU en novembre selon laquelle la SCP devrait fournir aux employés des masques de différentes tailles plutôt que des masques de taille unique. La SCP réitère la réponse qu'elle a donnée au CNMU en novembre selon laquelle le choix de la taille universelle est une stratégie nationale et, dans l'éventualité de circonstances extraordinaires, les employés peuvent parler à leur chef d'équipe pour bénéficier de mesures d'adaptation. La SCP et le STTP conviennent tous deux de retirer ce point de l'ordre du jour du CNMU et de tenir d'autres discussions à ce sujet lors de la consultation nationale. La SCP ajoutera le sujet des masques à l'ordre du jour de la prochaine consultation nationale.

DEPOT DE POINTS POUR LES MEMBRES DU STTP**SCP 20.11.98**

Pour clarifier les dépôts de points pour les employés représentés par le STTP, il recommande que les points soient disponibles le 1er octobre, mais en raison de problèmes techniques de traitement, ils peuvent être disponibles le premier dimanche du mois. Les parties discutent de la possibilité d'une signature d'un protocole d'entente et demandent qu'il soit soumis à la consultation nationale aux fins d'examen plus approfondi.

SCP 21.02.98

La SCP indique que des discussions ont eu lieu entre les deux parties avant la consultation nationale et qu'il a été décidé qu'un protocole d'entente (PE) ne serait pas créé pour préciser quand les dépôts de points seront attribués en octobre. Les deux parties ont plutôt convenu de soumettre le point aux négociations à titre d'élément de négociation et de modifier le libellé de la convention collective afin d'indiquer une date ou une semaine précise où les points seront déposés. Les deux parties ont également convenu que, entre-temps, un avis sera fourni aux employés touchés en septembre quant à la date exacte du dépôt des points en octobre.

La prochaine réunion est prévue pour le 13 mai, 2021